



MAIRIE DE L'ILE d'AIX

17123 - ILE D'AIX
Téléphone : 05.46.84.66.09
Télécopie : 05.46.84.65.79

Arrêté municipal réglementant l'accès à la plage de Tridoux

Le maire De l'île d'Aix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2211-1 et suivant ;
Considérant qu'en raison de l'approvisionnement des matériaux nécessaires aux travaux du programme d'Action et e Prévention des Inondations, effectué par la plage de Tridoux, au moyen de la drague du Département, les conditions de sécurité des usagers ne sont pas remplies.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'accès à la plage de Tridoux.

- ARRETE -

article 1^{er} : du 15 au 31 octobre 2018, l'accès à la plage de Tridoux est interdit lors des interventions d'approvisionnement en sable. Ces interventions sont ponctuelles et fonction des coefficients de marée

article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et en divers points de la commune ;

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le sous-Préfet de l'Arrondissement de Rochefort sur Mer
- Monsieur le commandant de la gendarmerie de Fouras
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Rochelle

Fait à l'île d'Aix, le 12 octobre 2018

Le Maire,



Alain BURNET